

COMMUNE DE GANCOURT-SAINT-ÉTIENNE
PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 11/10/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 OCTOBRE à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis à la Mairie de GANCOURT-SAINT-ÉTIENNE, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Dominique ROUZÉ – Maire –

Etaient présents : MRS ROUZÉ, KRZOS, DUVAL, LAIR, CANÉ, MOIGNARD, MMES LEFEVRE-SCARPARO, VANDENBROUCKE, PLANCHON

Absents excusés : MRS. BONNIN, HENRY

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Luc KRZOS

Le PV de la dernière réunion a été approuvé à l'unanimité

ORDRE DU JOUR :

- Recensement de parcelles pouvant recevoir une éolienne
- Assurance pour les bâches incendie
- Montant des colis de fin d'année
- Présentation devis pour le presbytère

Informations et questions diverses :

20241009 : TRAVAUX TOITURE DU PRESBYTERE

Monsieur Le Maire expose que la toiture du presbytère est en très mauvais état et nécessite des travaux. Monsieur Le Maire présente un devis de l'entreprise COUVERTURE J.P. d'un montant de 33 387.70 € HT (36 726.47 € TTC).

Après présentation du devis estimatif, les membres du Conseil Municipal acceptent ces travaux sur le Budget 2025, et chargent Monsieur Le Maire de demander les subventions auprès de l'État au titre de la DETR et au Département 76.

20241010 : COLIS DES ANCIENS ET JEUX DES ENFANTS COMPTE 65134

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décident de considérer l'affectation des dépenses suivantes à l'unanimité :

- Le colis des anciens de 70 ans et plus, pour les personnes résidant plus de 6 mois de l'année dans la commune.
- Le colis par personne est d'environ 25.00 € et ne dépassant pas 35.00 €, et ne dépassant pas 50.00 € pour deux personnes une boîte de chocolat sera jointe au colis d'une valeur de 15.00 € et ne dépassant pas 25.00 €, et une boîte de chocolat sera offerte au personnel communal.
- Pour les enfants de la naissance à 11 ans, un jouet d'une valeur moyenne de 20.00 € et ne dépassant pas 30.00 €

Dans la limite des crédits fixés au Budget Primitif au compte 65134 « AIDES ».

20241011 : DÉLIBÉRATION CONCERNANT LA GRATUITÉ DE LA SALLE DES FÊTES A JVM

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité la gratuité de la Salle des Fêtes et de la location de la vaisselle à l'organisme suivant :

- JVM - Week-end du 23 et 24/11/2024.

L'organisme devra payer le chauffage consommé et la casse éventuelle.

20241012 : TRAVAUX RUE DE HYAUMET PONT ET ROUTE

Monsieur Le Maire expose que le pont et la route, rue de HYAUMET sont en très mauvais état et nécessitent des travaux.

Monsieur Le Maire présente un devis de l'entreprise RAMERY d'un montant de 28 046.00 € HT (33 655.20 € TTC).

Après présentation du devis estimatif, les membres du Conseil Municipal acceptent ces travaux sur le Budget 2025, et chargent Monsieur Le Maire de demander les subventions auprès de l'État au titre de la DETR et au Département 76.

20241013 : DEMANDE DE SUBVENTION : Fonds de Solidarité Logement

Monsieur Le Maire rappelle que :

Le Fonds de Solidarité Logement (FSL), outil principal du département d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD), attribue des aides financières pour accéder à un logement ou s'y maintenir. Ce dispositif à caractère mutualiste permet également la mise en place de mesures d'accompagnement social pour permettre aux ménages l'accès ou le maintien dans un logement. Le Département propose aux communes de renouveler la participation calculée sur le montant inchangé de 0,76€ par habitant, en signant une nouvelle convention pour l'année 2024 – (cet engagement d'une durée d'un an, est reconductible tacitement deux fois (années 2025 – 2026), possibilité de dénoncer cet accord en respectant un délai de deux mois de préavis.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité, décident :

Le renouvellement de la convention pour un montant de 174.04€ (0,76€ X 229 habitants).

Autorisent Monsieur Le Maire à signer la convention.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

C'est au Dur Fer pour le recensement des parcelles ont été retenues pour pouvoir recevoir une éolienne, pour le Conseil Municipal 8 voix contre et une voix pour Madame Marylène PLANCHON.

Monsieur Le Maire expose que Madame VANDENBROUCKE s'est renseigner des tarifs pour une assurance concernant les bâches incendie.

Le tarif serait de 100.00 € par an, au vue de ces informations, le Conseil Municipal refuse de prendre une assurance.

En ce qui concerne la convention Espace Jeunes, le Conseil Municipal demande d'attendre pour voir s'il y a des jeunes de GANCOURT-SAINT-ÉTIENNE qui y participent.

Les travaux de l'antenne sont bien avancés.

Le Maire
Dominique ROUZÉ

Le Secrétaire de Séance
Jean-Luc KRZOS